

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est lu et adopté. M. SAVALLE regrette néanmoins le manque de précision dans le paragraphe relatif à l'aménagement du terrain de jeux. Il avait compris lors de cette réunion que le projet était finalisé. M. COLOSIMO lui répond que le projet était alors au stade de la négociation, que la Mairie de Marseille ne peut nous donner directement les jeux d'extérieur pour les enfants. Nous devons passer par l'intermédiaire de la société attributive de leur marché.

RESTAURATION ÉGLISE SAINT MARTIN.

Suite aux dernières réunions de la Commission des travaux et du Conseil Municipal, Mme le Maire a transmis un mail à Mme Petit, Architecte, lui signifiant notre volonté de poursuivre le chantier de restauration de l'église Saint Martin. Il lui a été demandé de prévoir cette année la toiture du clocher, la remise en état de la cloche et du beffroi.

Considérant l'état des finances de la commune et les autres travaux à engager au niveau de la voirie et de la salle des fêtes, et à la demande de Mme PETIT, Architecte,

Le Conseil Municipal réaffirme, unanimement, les points suivants :

- Remplacement de l'ardoise d'Angers par une ardoise d'Espagne classe MH
- Reprise de la charpente du clocher comme il l'a été initialement prévu sur le Cahier des Clauses Techniques Particulières-Détail Quantitatif Estimatif, à savoir 0.75 m3 de bois (3 150.00 € HT)
- Réfection des plâtres de la nef reportée dans une troisième tranche.

L'ordre de service devra être transmis au Département avant le 14 octobre 2014. Le solde de la subvention accordée par le Département sur la 1^{ère} tranche a été versé le 10 juin dernier.

SALLE DES FÊTES : TRAVAUX ET ACQUISITION DE MATÉRIELS.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle des fêtes. Il faudra prévoir la pose d'une clôture autour du réservoir gaz enterré ainsi que l'achat d'un extincteur à poudre supplémentaire à placer à proximité de ce stockage. Les consignes de sécurité devront être rappelées par différents panneaux.

Le devis validé a été transmis à M. SAUMON, menuisier. Les fenêtres seront remplacées semaines 29 et 30, Le parquet refait semaines 34 et 35.

Pour ces travaux, nous sommes subventionnés à hauteur de 79.39 %.

Le four de la cuisinière Ambassade présente une corrosion perforante importante. Les pièces n'étant plus disponibles, et les brûleurs ne comportant pas de sécurité par thermocouple, Mme le Maire a fait établir plusieurs devis pour son remplacement. Il a été également demandé des devis pour l'achat d'un nouveau réfrigérateur ; l'actuel ne possédant pas une largeur suffisante pour recevoir les plats des traiteurs.

Après délibération et examen des différentes propositions, le Conseil Municipal, unanime, Décide l'achat chez CRH Avenue (Sté de Matériel professionnel de cuisine)

- D'un fourneau 5 feux vifs sur four gaz AMBASSADE pour un montant de 2 180 € HT
- D'une armoire froide positive 544 litres, blanche pour un montant de 770 € HT
- D'un percolateur pour un montant de 89 € HT

Dit que les crédits seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2014

Adopte la décision modificative suivante

Cpte 23-231 - 4 000 €

Cpte 2188 + 4 000 €

AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RD 50.

Après gravillonnage, le marquage au sol sera refait et financé par le Département. Ce dernier accepte également la prise en charge des plots réfléchissants sur les îlots centraux. Un comptage vitesse sera mis en place en septembre.

Mme DIEULLE signale la présence d'un dénivelé à proximité de l'arrêt de bus. L'employé communal le comblera avec des cailloux.

Les panneaux d'agglomération seront conservés mais déplacés (à minima à 250 mètres de l'arrêt de bus). Une réflexion devra être engagée sur l'aménagement des entrées du village et de l'accotement afin de faire ralentir la circulation et ainsi améliorer la sécurité. Mme POUYER propose de faire participer la population à ce projet.

AMÉNAGEMENT TERRAIN COMMUNAL.

Pour faciliter le stationnement à proximité de l'abribus, la commission des travaux a suggéré le déplacement de la barrière actuelle et la mise en place d'une clôture à lisses.

Des devis ont été établis et sont communiqués à l'assemblée :

GEDIMAT Yvetot : 1 237 € HT

RABONI Doudeville 2 200 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à

- Commander les fournitures nécessaires à cet aménagement auprès de la Sté GEDIMAT d'Yvetot
- Organiser en collaboration avec l'AACD un chantier Jeunes pour la mise en œuvre de cet ouvrage durant les vacances scolaires.
- Louer une tarière pour faciliter le travail

M. SAVALLE demande à ce que les habitants de la commune soient informés et associés à ce projet.

Mme le Maire précise que tous les jeunes en âge de participer à ce chantier ont été contactés.

La Communauté de Communes a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de nouveaux conteneurs pour les Points d'Apport Volontaire. Nous avons demandé le remplacement des conteneurs de notre commune. Dans un second temps, et après validation des différents services, leur déplacement sur le terrain communal, près de l'abribus, est envisagé et ce afin d'atténuer les dépôts sauvages. Le Conseil Municipal évoque l'achat d'un conteneur à ordures.

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES.

La Sté EX-PLORE va débiter son étude. Elle travaillera dans un premier temps sur des archives et des photos aériennes. Une réunion d'information se tiendra à la mairie courant octobre, le travail de reconnaissance sur le terrain est programmé sur novembre et décembre.

Missionnée par le Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, la Sté EX-PLORE a également pratiqué les sondages sur les cavités situées en limite de la rue du Champ des Oiseaux. Il s'agit de bétoires ne représentant aucun danger pour les usagers de cette route. Après réception d'une confirmation écrite, l'arrêté d'interdiction de circulation sera levé. Le Syndicat des Bassins Versants va donc pouvoir poursuivre son projet d'aménagement du site (prochaine réunion du conseil syndical : 30/06/2014).

ÉCOLES PUBLIQUES DE DOUDEVILLE : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2013-2014.

Le 02 juin dernier, il a été décidé de placer le « temps périscolaire » après la fin des cours de 15H45 à 16H30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. La demi-journée supplémentaire aura lieu le mercredi matin de 09H00 à 12H00. Les parents ont été avertis d'une possible participation. Mme le Maire rappelle que la commune prendra en charge l'intégralité du coût de cette réforme. Elle regrette également que cette réforme ne prenne pas en compte le bien-être des enfants et l'impossible mise en œuvre au niveau communal pour cette année. Une réflexion pourrait être menée d'ici l'an prochain.

Mme le Maire présente ensuite les coûts de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014 :

Enfant en maternelle	1 205.79 €
Enfant en primaire	1 004.95 €

Pour mémoire, les montants de l'an passé étaient les suivants : 967,23€ pour le primaire et 1265,06€ pour la maternelle.

L'étude du soir est facturée alors que les jeunes Fultotais ne peuvent en bénéficier puisqu'ils reprennent le car.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas payer l'intégralité de la facture en décomptant le coût de l'étude surveillée et en calculant un prorata pour un enfant autiste accueilli 3 heures par semaine sur une année non complète.

SUBVENTIONS.

Comme les années précédentes, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement, dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Département de la Seine-Maritime,
- S'engage à verser une participation financière de 153.32 € au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à débattre sur les subventions à accorder aux coopératives des écoles de Doudeville :

Après débat, le Conseil Municipal, unanimement arrête les sommes suivantes (16€ par enfant) :

Coopérative école MENSIRE	176 €
Coopérative école BRETON	112 €
APEL école Sainte Marie	32 €

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS.

Au Syndicat des Bassins Versants de la Durdent : M. COLOSIMO précise que M. FILOCQUE a été élu Président.

M. Serge COLOSIMO donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission Actions de Développement Économique de la Communauté de Communes. Il évoque **entre** autres les subventions pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat.

Prochain conseiller communautaire: le 26 juin 2014 à 18H00

Au SIVOSSE de Doudeville : M. Olivier THILLAIS a été reconduit dans ses fonctions de Président.

Mme Nadège REMOUSSIN est élue première vice-présidente, M. Michel DEFRANCE est élu deuxième vice-président. Mme Véronique FAMERY, M. Rémy LECONTE, Mme Marianne MOONEN sont élus membres du bureau.

Prochaine réunion le 03 juillet à 18H30 au collège de Doudeville

CLE n° 3 : M. Yvon PESQUET a été élu Président. M. Nicolas SAVALLE précise qu'un technicien a été mandaté pour venir conseiller gratuitement les communes (audit énergétique) notamment pour les aménagements de lampadaires, ampoules utilisées, économies d'énergie ... les subventions pour ces travaux sont relativement importantes. Le Conseil Municipal évoque la possibilité de faire appel ultérieurement à cette personne.

AU SIAEPA de Doudeville : le Président est reconduit: M. FILOCQUE. Les travaux de forage se poursuivent. Notre syndicat fournit en cas de besoin des syndicats voisins. Notre eau est de très bonne qualité. La convention d'étude pour la réhabilitation de l'assainissement mairie-logement a été transmise au syndicat.

Mme le Maire donne ensuite de compte-rendu de différentes réunions :

CAUE : élection du Bureau

SMITVAD : élection du Bureau et visite du site de traitement des déchets de Brametot (mise en place d'une unité de méthanisation)

Réunion sur la loi ALUR au cours de laquelle ont été évoqués : l'aménagement du Territoire, la limitation des constructions sur les terres agricoles des zones rurales, l'accès au logement et l'urbanisme rénové.

La préparation de l'exposition sur le thème « Des racines et des arbres » organisée par l'association « A la Découverte de nos villages » (26-27-28 septembre 2014). Prochaine réunion le 23 juin prochain à Bosville.

Réunion avec ERDF : nomination d'un correspondant intempéries dans chaque village (pas de volontaire autre que Mme le Maire).

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire fait savoir que Mme TRINQUET (présente dans le public) souhaite la modification du nom de son impasse, celle-ci était sans cesse confondue avec la rue du même nom. Elle propose le nom de Sente Verte.

M. SAVALLE a appris par M. SCARLATTI qu'un ancien champion du monde de judo avait habité Fultot. Le village pourrait éventuellement lui dédier une rue. L'aménagement du stade étant à l'étude, le Conseil Municipal envisage de donner son nom au stade.

Mme le Maire propose de consulter la population à ces effets.

M. Claude GUIZARD a écrit, à titre personnel, à la Préfecture, pour obtenir un arrêt du car de la ligne St Valery-en-Caux/Yvetot sur le territoire de la commune.

M. Nicolas SAVALLE regrette la mention « *le Conseil Municipal a arrêté* » dans l'information distribuée aux Fultotais au sujet de la cérémonie du 15 juin, car cet événement a été simplement évoqué sans précision. Mme le Maire prend note de cette remarque et promet d'être plus vigilante dans la rédaction de ses courriers.